



**Une bonne idée en cette rentrée:
Se syndiquer au SNUipp71 !!
(bulletin d'adhésion page 11)**

Infos 71

Fédération Syndicale Unitaire



CPPAP 0313 S 06497 ISSN 1267-4281

EDITO

De rives en dérives !

« Pour éviter de dénoncer publiquement la Ville de Carhaix qui accueille depuis plus deux ans maintenant des réfugiés syriens qui ont fui la guerre et sans avoir à nous torturer l'esprit, nous prenons les devants et nous avouons que oui, nous sommes humanistes et que nous portons secours aux plus faibles, tout particulièrement à l'étranger qui fuit la guerre et qui cherche refuge. Nous en sommes fiers. » Très belle réponse du maire de Carhaix à la scandaleuse position du Front National qui se propose de **dénoncer** les communes accueillant des réfugiés !

Pour certains, il semble bien difficile de sortir des vieux schémas nauséabonds de l'histoire !

Pour rester dans les vieux schémas, le gouvernement, dans le cadre des **négociations sur le PPCR**, illustre une nouvelle fois sa vision très progressiste du dialogue social puisqu'en l'absence de signature des organisations syndicales, il n'y aura pas d'ouverture de négociations sur la revalorisation du point d'indice en 2016. Il va falloir bientôt classer l'expression « dialogue social » dans la liste des synonymes de « chantage ».

Plus que jamais, nous devons nous mobiliser dans notre combat syndical en particulier à l'occasion de la journée du 8 octobre.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité. Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, les organisations syndicales réaffirment leur volonté de contribuer au renforcement des mobilisations et à leurs convergences, dans un cadre unitaire le plus large possible. C'est pourquoi une votation citoyenne à l'initiative de la FSU, la CGT, Solidaires et FA-FP est organisée à partir du 21 septembre. Les résultats seront remis à la ministre à l'occasion de cette journée (plus de détails sur notre site).

Dans ce contexte difficile où, à l'instar de la « simplification » du code du travail, on assiste à la poursuite du dé tricotage des outils laborieusement conquis au fil des générations pour protéger les travailleurs, nous ne pouvons

Dispensé de timbrage
Chalon C.D.I.S



Sommaire

Page 1 : Edito
Pages 2,3: PPCR + SEGPA, ULIS, EREA
Page 4 : Section départementale
Pages 5 à 8 : Direction (dossier spécial)
Page 9 : Rapport Groperrin : Au secours !
Page 10 : Retour sur le mouvement
Page 11 : Bulletin d'adhésion
Page 12 : Se syndiquer au SNUipp71

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section de Saône et Loire
Maison des syndicats
2, rue du Parc
71100 CHALON SUR SAONE
Tel: 03 85 43 56 34
E-mail: snu71@snuipp.fr Site: 71.snuipp.fr

Directeur de Publication : V. Castagnino - Prix au numéro: 0,74€ - Imprimé par nos soins - Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp71. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp71

Bulletin N° 121
Déposé le 18 / 09 / 2015

passer sous silence la meilleure nouvelle de la rentrée : le pass éducation sera reconduit début 2016 !
Mais enfin, de quoi se plaignent-ils ces enseignants ??

Marc DAILLOUX

Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp 71
Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, syndiquez-vous !

PPCR : ce qu'en pense le conseil syndical du SNUipp71.

Le projet d'accord relatif à « l'avenir de la Fonction publique : la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » (PPCR) a été rendu public, concluant de longs mois de réunions et de séquences de travail entre les organisations syndicales et le ministère de la fonction publique.

Ce projet d'accord est désormais soumis à signature, ou pas, chaque fédération syndicale de fonctionnaires devant faire remonter sa position avant le 30 septembre.

Le SNUipp71, réuni en conseil syndical ce samedi 12 septembre, s'est prononcé sur le projet.

Salaires: *transformation de l'ISAE en points d'indice.*

Si le SNUipp71 est favorable à une transformation de l'indemnitaire en points d'indice (plus favorable pour le calcul de la retraite), cette mesure exclue l'harmonisation de l'ISAE (400 euros annuels bruts) avec l'ISOE du second degré (1200 euros), ce qui n'est pas acceptable. **L'ISAE à 1200 Euros pour tous, c'est maintenant !** Voir la campagne du SNUipp sur notre site.

Salaires: *revalorisation des échelons des grille A (classe normale et hors classe)*

Cette revalorisation concerne essentiellement les début de carrière et les collègues à la hors classe. **C'est pourtant l'ensemble des collègues qu'il faut revaloriser !**

Rappel sur le pouvoir d'achat : aucune augmentation de points d'indice par échelon depuis 2000, gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et augmentation des cotisations. En quinze ans, les professeurs des écoles et instituteurs ont perdu près de 15% de leur pouvoir d'achat !

Le SNUipp71 exige l'augmentation pour chaque échelon de 50 points d'indice, ainsi que le dégel immédiat du point d'indice, son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. Cette revalorisation doit être bénéfique à tous !

Avancement de carrière: *le mécanisme reposerait sur un rythme moyen pour tous et sur l'octroi de 8 mois de réduction d'ancienneté tous les 3 ans pour 25% des agents.*

La réforme Chatel, éjectée en son temps par le SNUipp et consorts, revient par la fenêtre. A savoir : un quota prédéfini de collègues qui bénéficieront d'un avancement accéléré, à l'appréciation de l'IEN, selon des critères subjectifs, donc peu transparents. Prime aux services rendus?!?

Le SNUipp71 revendique un rythme d'avancement qui soit le même pour tous, aligné sur le rythme actuel le plus rapide, comme...pour les IEN !

Avancement de carrière: *une carrière complète devrait se dérouler sur au moins 2 grades (classe normale, hors classe) ce qui signifie que tous les enseignants accéderaient à la hors classe. Mais surprise... création d'un troisième grade, supérieur à la hors classe, et ouvert « aux agents ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle » ou ayant assuré des fonctions particulières.*

Que l'ensemble des collègues (à la carrière complète, s'il fallait le préciser) accède à la

hors classe (ce qui *in fine* veut dire accéder à des indices supérieurs que celui du 11^e échelon de la classe normale) est une perspective engageante de prime abord. On se demande tout de même pourquoi garder deux grades (classe normale et hors classe) si chaque enseignant (ou presque) traverse les deux. Surtout on se demande s'il y aura des quotas d'accès aux échelons supérieurs de la hors classe. Rien n'est dit à ce



sujet.

En parallèle, se préparerait la création d'un nouveau grade, supérieur aux deux autres, et dont le critère d'accès est bel et bien (aurais-je mal lu?)...le **mérite**. C'est ce que l'on pourrait poliment appeler la *saleté* du paquet. Qui avait dit que le mérite était une valeur monopolisée par la droite? Ce gouvernement socialiste nous le ressort chez les profs, une fois de plus. Mérite au service rendu, ou pour occuper certaines fonctions (directeur, certains postes à profil...), fonctions qui ont été progressivement isolées du reste de la profession par le pilotage de l'institution scolaire (lire à ce sujet l'instructive interview de Vincent Dupriez, professeur de sciences de l'éducation, dans le Fenêtre sur Cours n°414 du 28 août 2014, page 17).

Le projet DRH de demain n'est pas nouveau mais se confirme : des profs lambdas, mal formés, mal payés, sanctionnables (reculs d'avancement prévus dans le projet) et des profs bien vus de leur hiérarchie, qui bénéficieront d'avancement de carrière selon leur "valeur professionnelle exceptionnelle", ou leur poste. Restera à définir ce qu'est une valeur professionnelle exceptionnelle...ou un poste exceptionnel (même si on a déjà une petite idée).

Enfin, quid de l'avancement des collègues aux parcours de vie atypiques, des collègues en désaccord avec leur supérieur hiérarchique, des élus du personnel...etc.

Si vous aviez encore quelques doutes...

Le plus instructif est le calendrier de la mise en place dudit accord: **rien avant...2017 !** Ne riez pas, ou jaune. Cela sous-entend que le gouvernement se projette dans une victoire aux élections présidentielles et législatives de 2017 pour que l'accord se mette en place (le calendrier s'étale jusqu'à 2020).

Plus fort...**le débat sur le dégel du point d'indice (prévu en février 2016) est indexé...à la signature majoritaire de l'accord. Autrement dit, pas de signature, pas de débat. De même, si l'accord est signé, toute organisation ne l'ayant pas approuvé sort ipso facto de toute négociation à venir (notamment sur les décrets d'application de l'accord).** Vous avez dit dialogue social? Oui, version socialiste. Croyez-vous que Messieurs Valls et Macron tiennent ce type de propos au MEDEF? *Gattaz...soit tu signes, soit tu sors ! Non mais....!*

Le conseil syndical du SNUipp71, vous l'aurez compris, s'est positionné **contre la signature de l'accord** mais, il n'est pas certain que notre position l'emporte. **Aucune organisation syndicale à la date de la rédaction de cet article ne s'est clairement positionnée sur ce sujet**, le débat est vif un peu partout. Cette décision concourra à celle du SNUipp national, puis à celle de la FSU, qui transmettra sa position finale le 30 septembre à la ministre.

Nous concernant, si la FSU poursuit les négociations (et donc signe l'accord, pour négocier ensuite son application), ou si la FSU signe contre l'accord, **cela ne peut se faire dans aucun cas sans engager un rapport de force.**

Ce rapport de force, dans la lignée de la grève du 9 avril, aura pour **première étape le 8 octobre.** Le SNUipp71, au sein d'une intersyndicale à définir, entendra faire valoir à cette occasion la voix des collègues sur nos salaires.

Vincent CASTAGNINO

SEGPA, ULIS, EREA : ÇA VA SANS DIRE MAIS ÇA VA MIEUX EN LE DISANT

La gestion du temps de service devant élèves pour les enseignants spécialisés est pour le moins complexe et dépend essentiellement de leur affectation (21h en SEGPA/EREA, 24h ailleurs...)

En ce qui concerne les heures de coordination et de synthèse, le flou est encore plus flagrant. Un projet de circulaire dont le sujet est le nouveau dispositif indemnitaire des enseignants du second degré précise ce qu'il en serait en SEGPA, ULIS et EREA

A la demande du SNUipp, les choses ont été explicitées. Ledit projet précise donc que pour « *les enseignants du 1er degré exerçant en enseignement adapté dans le second degré, le temps de service devant élèves est de 21 H* ». *Et surtout, il précise également que les heures de coordination et de synthèse restent rémunérées en HSE (Heures Supplémentaires Effectives).* *Que « le dispositif de rémunération en heures supplémentaires des heures de coordination et de synthèse (...) reste défini par la circulaire du 19 avril 1974 modifiée ».*

C'est une précision importante pour les collègues concernés. Car faute de textes clairs sur le sujet, ces heures étaient de plus en plus menacées, voire pas payées par endroit aux dire du Ministère lui-même.

D'autre part, suite à une question posée par le SNUipp, en janvier, une consigne envoyée par le ministère aux recteurs devait confirmer le paiement de ces heures... Cela va mieux quand c'est dit !

Quant aux enseignants des Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux, les ESMS (nouveau sigle pour les IME, IMP ...ect), dont le sort était lié aux SEGPA par différents textes jusqu'à présent, on reste dans le statu quo...Dans une réponse ministérielle à l'Assemblée Nationale, en novembre 2013, le ministre avait affirmé qu'il est nécessaire de "prendre en compte les conditions d'exercices spécifiques" et "de préserver l'attractivité de ces postes"... Soit. Ça va sans dire ...

Mais ça ira mieux en le faisant !

Chantal LEPRON/ Paul BARDAY

LA SECTION DEPARTEMENTALE du SNUipp

SNUipp - FSU 71
2, rue du Parc
71 100 CHALON SUR SAONE

Téléphone: 03 85 43 56 34

Courriel: snu71@snuipp.fr

Site Internet: 71.snuipp.fr



Le bureau



Vincent CASTAGNINO
Co-Secrétaire départemental
(Adj mat Clairs Logis, Chalon S/ Saône)
Élu CAPD + CTSD, CDEN
Responsable débuts dans le métier
AVS-EVS,
Permanences : Lundi - Vendredi



Dominique GONNOT
Co-Secrétaire départemental
Trésorière Départementale
(Adj Maternelle Bourgogne - Chalon)
CAPD + CTSD - CDEN
Postes adaptés et allègements de service
Responsable syndicalisation / Maternelle
Permanence : Vendredi



Aurélie GAGNIER - BOIVIN
(Directrice Primaire
Les Charreaux, Chalon)
Éluée CAPD
Direction d'école
Permanence : Lundi - Vendredi



Marc DAILLOUX
Co-Secrétaire départemental
(RASED E—Le Creusot)
Élu CAPD + CTSD - CDEN
Responsable RASED / Brigades
Retraite
Permanences : Jeudi-Vendredi



Marie LARROUY
(Adj Elem La Pépinière - LeCreusot)
Éluée CAPD - CTSD
Changement de département
Permanence : Mardi



Dominique PROTAT
(Directrice Primaire Igé)
Éluée CAPD—CTSD—CDEN—CHSCT
Responsable action sociale
Maternelle



Frédéric PEHU
(Remplaçant Mâcon Nord)
Débuts dans le métier
Brigades
Permanence : Lundi



Mathias CAZIER
(Adj Elem Laennec, Chalon)
Formation syndicale
Permanence : Jeudi

Mais aussi...



Christophe LECORNEY
Secrétaire Départemental CHS-CT
(Chargé d'école, Louise Michel, MACON)
Élu CAPD + CTSD - CDEN - CHS-CT
Commission de réforme
Responsable action juridique

Cahier spécial

DIRECTION D'ECOLE

Le SNUipp FSU a été reçu le mercredi 1^{er} juillet 2015 au ministère afin de faire le point de l'avancée du chantier direction d'école, aussi bien au niveau départemental qu'au niveau national. Compte-rendu;

I. AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Durant l'année 2014-2015, à la demande du ministère de l'Education Nationale, les DASEN ont dû réunir des groupes de travail constitués de directrices et directeurs, de représentants du personnels, de membres de la DSDEN

L'objectif de ces GT était de travailler sur l'allègement des tâches administratives, dans l'académie.

En Saône et Loire, ce GT s'est réuni les 16/03, 13/04 et 26/05.

A la date du 01/07/15, sur 30 académies, 19 seulement avaient fait remonter leurs travaux. Le résultat de l'ensemble des propositions était attendu pour la rentrée de septembre 2016.

Voici la synthèse des propositions des 19 académies dont la Saône et Loire :

1/ Communication

Les enquêtes :

- Les limiter.
- Augmenter les délais de retour des enquêtes.
- Informer les directeurs des conclusions des enquêtes.

Les courriels :

- Envois de lettres hebdomadaires, de newsletters regroupant les informations.
- Envois des informations destinées aux enseignants sur I-prof.
- Élaboration d'une charte de l'utilisation des messageries électroniques (mise à jour des listes de diffusion, destinataires en copie cachée, affichage clair du destinataire, harmonisation des logiciels pour éviter les pièces jointes qu'on ne peut pas ouvrir).

Amélioration des sites académiques :

- Mise en ligne de documents pratiques : formulaires, fiches de sorties scolaires, tableau de bord, échéancier annuel, « Malette du directeur ».
- Publication des retours d'enquêtes ou d'informations ne nécessitant pas de retour afin d'alléger les boîtes-mails.
- Publication de liens vers Eduscol.
- Création d'espaces collaboratifs et de foires aux questions.

2/ Formation

- Mise en place ou proposition de tutorats pour les nouveaux directeurs.
- Accompagnement de la mutualisation d'expérience avec la nomination d'un directeur référent.
- Mise en place de formation ex : en informatique, au maniement des logiciels de bureautique, à GAIA, à l'utilisation de base de données, etc..., renforcer la formation initiale et continue.

/§

3/ Veille réglementaire

- Nommer/ identifier un référent juridique au niveau académique ou départemental.
- Élaborer un recueil centralisant les ressources.
- Mettre en place une communication institutionnelle régulière.

II. AU NIVEAU NATIONAL

Regard du SNUipp-FSU sur les ressources mises en place à la rentrée 2016

1/ Ressources juridiques

- Le guide juridique pratique consultable sur Eduscol
- Le « film annuel » des directeurs d'école mis en ligne récemment
- L'assistance juridique : *le SNUipp-FSU avait obtenu la mise en place d'une assistance juridique au niveau académique ou départemental. Elle a été actée dans la circulaire nationale sur la simplification des tâches.*

Le ministère travaille sur deux pistes :

- Élaboration d'une carte des personnes ressources en fonction des sujets.
- Création d'une assistance juridique départementale

2/ A propos des applications nationales :

- Base élèves

Le SNUipp-FSU a pointé le manque d'ergonomie et les dysfonctionnements. Le ministère a présenté les évolutions annuelles de BE1D : la refonte ergonomique de BE1D est une priorité et la nouvelle version devrait être visible pendant l'année scolaire 2015-2016.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dire que le lien avec les logiciels des collectivités territoriales n'existe toujours pas. Le ministère reconnaît que cela n'avance pas aussi vite que voulu mais espère proposer des outils pour la préparation de la rentrée scolaire 2016.

Le SNUipp continue de s'opposer à base élèves, fichage généralisé des enfants.

- Affelnet

Le SNUipp-FSU s'oppose résolument à ce transfert de charge inacceptable sur les épaules des directrices et directeurs d'école. Le ministère ne répond pas sur ce point. Il se dit attentif à ne pas compliquer la tâche...

- Ececa (voir ci-contre)

La dématérialisation totale devrait arriver cette année. Il n'y aurait plus qu'à imprimer, signer et renvoyer le PV.

- Tableaux de bord

Le SNUipp-FSU est contre l'inflation d'enquêtes alimentant des tableaux de bord. Ces tableaux sont loin des réalités de l'école et ne servent qu'à produire des chiffres qui sont déjà dans les bases.

Le ministère veut mettre en place une formation des inspections aux outils qui existent déjà et proposer au niveau national des modèles de tableaux de bord.

- Outils informatiques

Le ministère travaille autour d'un intranet 1^{er} degré dans une logique de généralisation au niveau académique, avec des arborescences départementales.

Au niveau informatique, il reste, toutefois, des questions de fond que pose le SNUipp :

- *Que font les directeurs lorsque le parc informatique de l'école est vétuste ?*
- *Que font-ils lorsque la connexion internet est mauvaise ?*
- *Que font-ils quand ils ont besoin d'une assistance technique ?*

ECECA

L'application nationale qui permet la collecte des résultats des élections des représentants des parents d'élèves a été renommée et s'appelle ECECA pour Elections aux Conseils d'Ecole et aux Conseils d'Administration. Cette application est accessible, de la même façon que Base Elèves et Affelnet, depuis le portail ARENA.

La simplification restant marginale, **pour le SNUipp-FSU il faut avancer sur les questions de fond : augmentation du temps de décharge des directrices et directeurs et création de postes de personnels administratifs en nombre dans les écoles sous statut de fonctionnaire avec de vrais métiers.**

Ce chantier ne peut plus attendre !

Les revendications du SNUipp-FSU :

- ***Déduire de Magistère le temps passé sur Affelnet***
- ***Supprimer les heures d'APC pour tous les enseignants***
- ***Augmenter les décharges des directeurs (tout particulièrement les écoles de moins de 4 classes)***

Les décharges

1. Décharges d'enseignement pour l'année scolaire 2015 / 2016

Ecole maternelle	Ecole élémentaire ou élémentaire + maternelle	Décharge
Nombre de classes		
1 et 2 classes		Décharges de rentrée et de fin d'année scolaire 4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin
3 classes		10 jours fractionnables (1 journée par mois)
4 à 8 classes		quart de décharge
	9 classes	tiers de décharge
9 à 12 classes	10 à 13 classes	demi - décharge
13 classes et +	14 classes et +	décharge totale

Le SNUipp FSU est intervenu sur les inquiétudes quant à la réalisation et à la mise en place d'un calendrier précis pour le jour mensuel pour les écoles de 3 classes et les 4 jours des 1 et 2 classes. En 2014-2015, en Saône et Loire, certains collègues n'ont pas eu le nombre de jours de décharge suffisant.

Si vous rencontrez des difficultés à ce sujet, contactez-nous !

Écoles fonctionnant sur 9 demi-journées	Écoles fonctionnant sur 8 demi-journées
<ul style="list-style-type: none"> • Un quart de décharge libère un jour par semaine et une demi-journée une semaine sur quatre ; • Un tiers de décharge libère un jour et demi par semaine ; • Une demi-décharge libère deux jours par semaine et une demi-journée une semaine sur deux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un quart de décharge libère un jour par semaine ; • Un tiers de décharge libère un jour par semaine et soit un jour à une semaine sur trois, soit une demi-journée deux semaines sur trois ; • Une demi-décharge libère deux jours par semaine.

La décharge d'enseignement ne s'impute jamais sur la neuvième demi-journée où se concentrent les activités périscolaires.

Écoles comptant au moins 3 classes d'inclusion scolaire

La décharge est totale pour les écoles à partir de 5 classes.

Écoles annexes et écoles d'application

1. écoles ayant 3 ou 4 classes d'application : demi-décharge ;
2. écoles ayant au moins 5 classes d'application : décharge complète.

Le SNUipp-FSU revendique:

1/4 de décharge pour les écoles de 1 à 3 classes,

1/2 décharge pour les écoles de 4 à 6 classes,

3/4 de décharge pour les écoles de 7 à 9 classes

une décharge **totale** pour les écoles de 10 classes et plus.

un temps de décharge **supplémentaire** pour les écoles où est implantée une CLIS (ULIS école)

2. Décharge du temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC)

Nombre de classes de l'école	Décharge sur les 36 heures d'APC
1 à 2 classes	6 heures
3 à 4 classes	18 heures
5 classes et +	36 heures

Les indemnités

L'arrêté du 22 juillet 2014 fixe les montants de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école, en vigueur à compter du 1er septembre 2014. Cette indemnité se compose d'une part principale commune à toutes les écoles et d'une part variable liée à la taille de l'école ; elle est versée mensuellement.

(Montants bruts)

Nombre de classes de l'école	Part principale	Part variable
De 1 à 3 classes	1295,62 € (107,97 €/mois)	500 € (41,66 €/mois)
De 4 à 9 classes	1295,62 € (107,97 €/mois)	700 € (58,33 €/mois)
10 classes et plus	1295,62 € (107,97 €/mois)	900 € (75 €/mois)

L'indemnité est majorée de 20 % pour les écoles en REP :

Nombre de classes de l'école	Part principale	Part variable
De 1 à 3 classes	1554,74 € (129,56 €/mois)	600 € (50 €/mois)
De 4 à 9 classes	1554,74 € (129,56 €/mois)	840 € (70 €/mois)
10 classes et plus	1554,74 € (129,56 €/mois)	1080 € (90 €/mois)

L'indemnité est majorée de 50 % pour les écoles REP + :

Nombre de classes de l'école	Part principale	Part variable
De 1 à 3 classes	1943,43 € (129,56 €/mois)	750 € (62,50 €/mois)
De 4 à 9 classes	1943,43 € (129,56 €/mois)	1050 € (87,50 €/mois)
10 classes et plus	1943,43€ (129,56 €/mois)	1350 € (112,50 €/mois)

Intérim de direction :

Tout collègue régulièrement désigné pour assurer l'intérim d'un directeur perçoit une indemnité d'intérim correspondant au taux de l'indemnité de sujétions spéciales à laquelle pourrait prétendre le titulaire du poste, majorée de 50 %. L'indemnité est attribuée pour les remplacements d'une durée supérieure à un mois. Son montant est fixé au prorata de la durée totale de l'intérim.

Clauses de sauvegarde

a) Sortie de l'éducation prioritaire

Les directeurs nommés sur des écoles ZEP ou ECLAIR pour l'année scolaire 2014/2015 qui ne sont pas inscrites en REP ou REP+ continueront de percevoir l'indemnité correspondante respectivement majorée de 20% ou de 50% s'ils demeurent affectés dans cette école :

- du 1/09/2015 au 31/08/2018, maintien de l'intégralité des majorations ;
- du 1/09/2018 au 31/08/2019 perception des deux tiers des majorations ;
- du 1/09/2019 au 31/08/2020 perception d'un tiers des majorations.

b) Modification du classement en éducation prioritaire

Les directeurs d'une école ECLAIR en 2014/2015 et inscrite en REP à compter du 1^{er} septembre 2015 conserveront pendant 3 ans s'ils restent affectés dans cette école une majoration de 50% de leur indemnité de direction.

Au secours....

...la droite revient!

Voici quelques extraits d'un rapport. Lisez ces propositions en cachant le reste du texte et essayez de deviner de quoi cela est extrait!

- *Sacralisation de l'école (ports de signe d'appartenance religieuse interdits pour les accompagnateurs de sorties scolaires, discours hebdomadaire du chef d'établissement, serment prêté par les enseignants...)*
- *Tenue d'établissement obligatoire pour les élèves*
- *Programme d'histoire recentré sur le récit national*
- *Suppression des ELCO (enseignement des langues et cultures d'origine)*
- *Recrutement des professeurs des écoles par le directeur qui deviendrait leur supérieur hiérarchique*
- *Ouverture dans chaque département d'une « école spéciale » chargée d'accueillir les élèves les plus perturbateurs*
- *Mise en place d'un examen d'entrée en 6ème*
- *Interdiction des tablettes et brouillage des téléphones jusqu'au lycée*
- *« Mieux responsabiliser les acteurs » en remettant en vigueur la loi Ciotti sur les allocations familiales*



pourrait être l'Ecole en 2017 si la droite et Jacques Gasparrin arrivaient au pouvoir. Problème : ce rapport très à droite est vivement soutenu par la présidente de la commission, sénatrice de gauche...

Créée à l'initiative du groupe sénatorial Les Républicains, la commission d'enquête "service public de l'éducation, repères républicains et difficultés des enseignants" voulait faire la lumière sur les incidents survenus dans les écoles après les attentats de janvier et apporter des solutions aux "difficultés des enseignants".

La commission, présidée par la sénatrice RDG Françoise Laborde, membre de l'Observatoire de la laïcité, charge Jacques Gasparrin (Les Républicains) de la rédaction du rapport. Celui-ci est adopté par la commission par 11 voix

pour 8 contre et une abstention. Il est publié le 8 juillet lors d'une conférence de presse.

Lors de la conférence de presse, un seul syndicat, le Snaic, est présent et appuie le rapporteur. A une question du Café pédagogique, la présidente déclare qu'elle a convié

tous les syndicats. Pourtant, le Snuipp, le Snes, le Sgen, l'Unsa Education et le Se Unsa affirment ne pas avoir été invités...

Ce rapport nous montre bien si l'on pouvait encore en douter qu'en cette période où la politique menée sème le trouble chez nombre d'enseignants que l'on peut envisager encore bien pire en cas de retour de la droite aux affaires!

Rapport complet sur le site du sénat: <http://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-590-1-notice.html>

Marc DAILLOUX

Ces quelques extraits significatifs sont tirés des 20 mesures de ce rapport (« nombre limité pour être efficace »!)

Adopté par la commission d'enquête sénatoriale "service public de l'éducation, repères républicains et difficultés des enseignants", le rapport, publié le 8 juillet, imagine ce que



Vous êtes déjà 21 146 à avoir écrit à la ministre !

L'ISAE à 1200 € pour tous c'est maintenant !

Le SNUipp lance une démarche unitaire pour s'adresser au Président de la République et vous propose dès maintenant d'écrire à la ministre de l'Education nationale.



Rendez-vous sur le SITE du SNUipp71 !

Retour sur un mouvement mouvementé !

Mouvement 2015

Pour la seconde année consécutive, le calendrier électoral a considérablement retardé celui des opérations de carte scolaire et de mutations des personnels.

Alors que la carte scolaire se décide habituellement au cours des mois de janvier-février, elle ne s'est finalisée ces deux dernières années qu'au mois d'avril.

En 2015, les derniers ajustements ont même eu lieu le 11 juin à la veille de la CAPD mouvement !

Conséquence : Les postes obtenus par des collègues initialement victimes d'une mesure de carte scolaire mais dont le poste a été « ré-ouvert » au CTSD du 11 juin n'ont pas été attribués au mouvement principal. Ils ont été pourvus à titre provisoire à la phase d'ajustement alors qu'ils auraient pu être attribués à titre définitif le 12 juin.

Drôle de façon d'encourager la stabilité des équipes enseignantes...

La carte scolaire ayant été retardée, les opérations de mutations l'ont été également. Si le mouvement principal s'est encore tenu dans un calendrier acceptable, il n'en a pas été de même pour la CAPD de la phase d'ajustement qui a eu lieu le vendredi 3 juillet après-midi, dernier jour travaillé dans les écoles. Idéal pour que les collègues nommés prennent contact avec leurs écoles et les collègues qu'ils complètent ! Et c'est la deuxième année que de telles conditions s'appliquent.

De plus, cette année, les fractions de postes libérées par les collègues à temps partiels nommés à la phase d'ajustement n'ont pas été recomposées en postes et donc attribués à la CAPD mais durant la première semaine des vacances de juillet. Les organisations syndicales élues n'ont donc pas été associées à la totalité de la phase d'ajustement. Pour autant, les militants du SNUipp-FSU 71 ont continué à assurer leur rôle d'élus des personnels

en cette période de vacances en publiant sur son site l'arrêté collectif de la phase d'ajustement. Cette mise en ligne suivie d'une diffusion par mail auprès de toute la profession nous a permis de constater de nombreuses erreurs grâce aux remontées des collègues.

Nous avons été ainsi informés que des postes avaient été attribués plusieurs fois, que des collègues étaient affectés sur des postes qui n'existaient pas, que des affectations ne correspondaient pas à celles publiées sur les comptes I-Prof... C'est aussi grâce aux remontées des collègues que nous avons appris que des supports de stage avaient été « dégagés » après la CAPD du 3 juillet sur la circonscription d'Autun. Par conséquent, des collègues affectés sur ces supports le 3 juillet ont été par la suite réaffectés sur d'autres postes ! Quant aux collègues complétés, ils n'ont pas été informés de ces changements...

Le SNUipp-FSU 71 a interpellé l'administration sur de nombreuses situations au cours de ce mois de juillet mais celle-ci a fait la sourde oreille : les courriels sont restés lettre morte et aucune réponse claire n'a pu être apportée par téléphone. De nombreux collègues sont donc restés dans l'expectative toutes les vacances au détriment de leur travail de préparation.

Nous le condamnons une nouvelle fois !

Marie LARROUY

Cour de tous les comptes ?

Dans le registre des vieux schémas, la cour des comptes continue, au fil de ses rapports, à accuser les fonctionnaires de tous les maux. Alors qu'il avoue mal connaître la situation, ce rapport propose à la fois d'augmenter le temps de travail, et de mettre les personnels toujours plus en concurrence les uns vis à vis des autres. La Cour des Comptes, aveuglée par sa vision uniquement comptable des dépenses, ne souligne ni ne mesure jamais l'apport de la Fonction publique au pays et sa population. La cour des comptes serait sans doute mieux inspirée, plutôt que de passer son temps à réfléchir aux moyens d'appauvrir encore ce qui n'est déjà plus très riche aux moyens d'accroître significativement les recettes en dirigeant notamment par exemple ses feux sur les fraudes fiscales qui gangrènent le budget de l'État et son action.

POUR MON MÉTIER | POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

SE SYNDIQUER AU SNUipp71 Une vraie bonne idée !

Chères-chers collègues,

Le SNUipp71 ne bénéficie d'aucune subvention autre que les cotisations de ses adhérents. C'est d'ailleurs grâce à ces cotisations que paraît notre bulletin, que nous nous déplaçons rencontrer les collègues ou les accompagner en cas de pépin, que nous organisons les formations syndicales, que nous payons le téléphone sur lequel vous nous appelez régulièrement...etc.

**Puisqu'il n'y a pas de syndicat sans
syndiqué-es,**

SYNDIQUEZ-VOUS au SNUipp71 !

Le bureau

